



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/365
17 septembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 61 f) de l'ordre du jour
provisoire*

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement
en Afrique. Centre régional des Nations Unies pour la paix et le
désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des
Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement
en Amérique latine et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Parasraohes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . *	1 - 2	2
II. FONCTIONNEMENT DES CENTRES REGIONAUX	3 - 55	2
A. Centre régional en Afrique	3 - 21	2
B. Centre régional en Amérique latine et dans les Caraïbes *	22 - 45	6
C. Centre régional en Asie et dans le Pacifique	46 - 55	10

* A/46/150.

1. INTRODUCTION

1. Le 4 décembre 1990, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 45/59 E, dont le dispositif se lit comme suit :

"l'Assemblée a l e ,

...

1. Encourage les centres régionaux à continuer d'oeuvrer pour la coopération régionale entre les Etats dans leurs régions respectives afin de contribuer à l'exécution et à la coordination des activités régionales dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement et à aider à mettre au point des mesures efficaces de confiance, de limitation des armements et de désarmement;

2. Rend hommage au Secrétaire général pour l'action qu'il mène en faveur des centres et le prie de continuer à fournir tout le soutien nécessaire à leurs activités, et en particulier de continuer à appliquer pleinement les dispositions de la résolution 44/117 F;

3. Engage de nouveau, les Etats Membres ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales à verser des contributions volontaires pour améliorer l'efficacité opérationnelle des centres:

4. Prie également le Secrétaire général de lui rendre compte à sa quarante-sixième session de l'application de la présente résolution."

2. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 4 de cette résolution.

II. FONCTIONNEMENT DES CENTRES REGIONAUX

A. Centre régional en Afrique

3. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique continue de s'acquitter du mandat qui lui a été conféré par la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1985. Selon cette résolution, "le Centre fournira aux Etats Membres de la région africaine, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prendront et les autres efforts qu'ils feront en vue de mener dans la région une action de paix, de limitation des armements et de désarmement, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, et qu'il coordonnera les activités régionales entreprises en Afrique au titre de la Campagne mondiale pour le désarmement". Le présent rapport couvre la période allant d'août 1990 à août 1991.

1. Activités du Centre

4. Les activités du Centre ont consisté principalement dans la diffusion d'informations sur le désarmement, la paix et la sécurité dans le contexte africain. Au cours de la période à l'examen, le Centre a notamment tenu des séminaires et des conférences et entrepris des études.

5. Les deux manifestations les plus marquantes qui ont été réalisées au cours de la Semaine du désarmement de 1990 ont été les suivantes : a) une conférence sur les nouvelles approches en matière de désarmement et de maintien de la paix, qui s'est tenue le 30 octobre 1990 et qui a eu pour principal orateur le lieutenant-général (en retraite) Emmanuel Eskine, ancien Commandant de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL); et b) un exercice de simulation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement régional, qui a été réalisé le même jour. Cet exercice avait pour objet de familiariser les étudiants de droit et de relations internationales de troisième et quatrième années de l'Université du Bénin (Togo) avec les pratiques et techniques de l'Organisation des Nations Unies et de les aider à choisir le sujet de leur thèse. Il a permis de sensibiliser les participants aux problèmes de la paix, de la sécurité, du désarmement et du développement. Un groupe représentatif de membres du corps diplomatique et d'organisations internationales ayant leur siège à Lomé, était également présent à ces deux manifestations.

6. Au cours de la Semaine du désarmement, le Centre a distribué 1 288 opuscules sur le désarmement et sur des questions connexes. Les médias locaux (télévision, radio et presse) ont rendu compte de ces activités.

7. Depuis le 15 février 1991, conformément à l'objectif de la Campagne mondiale pour le désarmement, qui est d'informer, d'éduquer et de gagner la compréhension et l'appui du public aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, le Centre a tenu dans ses locaux, un vendredi sur deux, des réunions officielles et des séances de réflexion avec des personnes intéressées par les questions du désarmement, de la paix et de la sécurité et par des questions liées au développement, notamment en Afrique.

8. Depuis le mois de février de cette année, le Centre organise en outre tous les trois mois un débat public sur les questions liées au désarmement. A cette occasion, un chercheur éminent ou un responsable de haut rang est invité à donner une conférence, laquelle est suivie par un débat.

9. Le Centre a lancé, le 15 mars 1991, un projet de recherche sur le thème "Le rôle des problèmes de frontières dans la paix et la sécurité africaines". Dans le cadre de ce projet, les travaux de recherche seront réalisés sur les problèmes de frontières qui existent actuellement dans cinq sous-régions africaines : l'ouest, le sud, le centre, le nord et la région de la corne et de l'est de l'Afrique. Les résultats de ces travaux seront étudiés et analysés en vue d'identifier des questions concrètes et précises qui mériteraient d'être examinées de manière plus approfondie. Sur la base de :

résultats de ce projet, le Centre pourra prévoir ultérieurement **des** séminaires et des programmes de formation sur les méthodes et les moyens de prévenir ou de résoudre les **différends** frontaliers.

10. Le Centre met également en oeuvre, dans le cadre de ses activités de recherche, un programme sur des **thèmes** qui lui ont été **recommandés** par un groupe d'experts de haut niveau qui avait pris part au projet du Centre de 1988-1989 intitulé "Elaboration d'un programme de paix et de progrès en Afrique" (pour les détails concernant ce projet, voir le précédent rapport du Secrétaire général, **A/45/573** par. 4 et 5). Outre les questions de frontières, les experts ont défini plusieurs autres **domaines** prioritaires méritant de faire l'objet de recherches complémentaires : a) causes et conséquences des dépenses militaires en Afrique; b) règlement des conflits et maintien de la paix en Afrique; c) mesures de renforcement de la confiance; et **d)** effets des politiques militaires de **l'étranger**.

11. Le Directeur du Centre s'est rendu à Ouagadougou (Burkina Faso) où il a séjourné du 20 au 22 mai 1991 en vue de s'entretenir avec les responsables compétents des Ministres de l'éducation et de l'information de la question de la promotion de l'enseignement du désarmement et de questions connexes ainsi que de la diffusion d'informations. Le Directeur a en outre donné à l'université de Ouagadougou une conférence sur le thème "Définition, interprétation et mise en oeuvre du désarmement en Afrique". Au cours de son séjour, le Directeur a également effectué des visites de courtoisie auprès du Président et du Ministre des relations extérieures du Burkina Faso.

12. Dans le cadre de ses programmes de formation, le Centre a organisé, en coopération avec le Gouvernement du Cameroun et à l'intention des Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) un atelier sur le thème "Résolution des conflits, prévention et gestion des crises et renforcement de la confiance entre les Etats d'Afrique". Cet atelier s'est tenu du 17 au 21 juin 1991 à Yaoundé (Cameroun). Il réunissait des hauts cadres civils et militaires des Etats membres de la CEEAC qui s'occupaient **directement**, dans leurs pays respectifs, de questions et de politiques concernant la paix et la sécurité.

13. Le Ministre des relations extérieures du Cameroun, S. E. M. Jacques-Roger Booh Booh, le Secrétaire général adjoint de **l'ONU** aux affaires de désarmement, M. Yasushi Akashi, le Ministre de la défense de la Guinée équatoriale, S. E. le colonel Melanio Ebendeng Nssomo, qui représentait le chef de **l'Etat** de la Guinée équatoriale - actuellement Président en exercice de la CEEAC - et le Secrétaire général de cette organisation, **M. Kasasa** Cinyanta Mutati, ont fait des déclarations et ont **participé** à la séance d'ouverture de l'atelier.

14. A l'issue de la réunion, les participants ont adopté une résolution qui sera présentée à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-sixième session. Dans cette résolution, ils ont émis le vœu que la communauté internationale continue à apporter son appui à la vaste entreprise lancée par les Etats de l'Afrique centrale et qui doit aboutir à : a) la conclusion d'un pacte de non-agression et l'adoption d'instruments juridiques portant sur un système d'assistance mutuelle et de **défense** collective aux plans sous-régional et

régional: b) la création dans le cadre des formations universitaires nu militaires existantes dans notre sous-région d'un centre d'études stratégiques et l'établissement de la coopération sous-régionale on **matière** de formation militaire; c) l'organisation d'exercices militaires conjoints et de patrouilles mixtes; d) la création sous les auspices de l'**ONU** d'un comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité; e) l'intensification de la présence diplomatique effective de chaque Etat dans tous les autres pays; f) les modalités de réduction des budgets militaires et de sécurité et l'affectation des ressources dégagées au développement socio-économique, et notamment aux projets de développement régionaux et nationaux; g) l'établissement de téléphones rouges entre nos chefs d'**Etat**; et h) le renforcement de la coopération économique, tel que prévu par le Traité instituant la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC). Le document final adopté par les participants le 21 juin 1991 figure dans l'annexe au document **A/46/307-S/22805**.

15. L'atelier de Yaoundé est le troisième du genre qui ait été organisé par le Centre. Le premier avait eu lieu à Lomé (Togo) en 1986, et 1 : deuxième à Arusha (République-Unie de Tanzanie) en 1990.

16. Le Centre a entrepris les préparatifs de la convocation d'une conférence sur le thème "Communication et crise : rôle des médias dans le règlement pacifique des conflits en Afrique". Cette conférence est prévue pour le printemps de l'année **prochaine**.

17. En août 1991, le Centre a lancé un bulletin trimestriel intitulé "Bulletin africain de la paix". Cette publication sera axée sur les faits nouveaux dans le domaine du désarmement et sur les domaines connexes et sera largement diffusée.

18. En réponse à des invitations présentées au Centre, le Directeur a pris part aux manifestations suivantes : a) l'atelier sur un projet de recherche intitulé "Stratégie africaine de sécurité : Liberia et Tchad, modèles dans le domaine du maintien de la paix", qui a été lancé le 4 avril 1991 par l'institut nigérian des affaires internationales; b) le Séminaire national de formation (27-31 mai 1991) sur le droit des conflits **armés**, organisé par le Comité international de la Croix-Rouge, à l'intention des jeunes officiers de l'armée togolaise, où il a donné une **conférence** sur le désarmement et l'armée en tant qu'institution; et c) le Séminaire international sur le militarisme et la militarisation en Afrique, organisé par le Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique (Dakar, 24-26 juin **1991**), où il a présenté un exposé sur les activités du Centre.

2. Dotation en effectifs et financement

19. On rappellera **que**, conformément aux résolutions de l'**Assemblée** générale portant création des trois centres régionaux, les ressources existantes et les contributions volontaires d'**Etats** Membres et d'organisations intéressées constituent la base du financement de ces centres. En application du paragraphe 3 de la résolution **44/117** de l'Assemblée **générale**, en date

du 15 décembre 1989, un poste de directeur du Centre a été créé, dans le cadre du budget ordinaire, en janvier 1990. Depuis la nomination du Directeur en juillet de l'année dernière, l'état des effectifs ne s'est pas modifié.

20. Le Secrétaire général réaffirme qu'il **est** nécessaire, afin d'assurer la viabilité du Centre et son fonctionnement efficace, d'asseoir son financement sur une base stable. En conséquence, eu égard à la crise **financière** à laquelle **l'ONU** continue d'être confrontée, le Centre continuera d'avoir besoin de contributions volontaires des Etats Membres et des organisations et particuliers intéressés, en particulier si l'on veut que son programme de travail se maintienne et se développe. Le Secrétaire général appuie donc résolument les appels lancés par l'Assemblée aux Etats Membres et aux divers organismes pour qu'ils versent des contributions volontaires au Centre.

21. Depuis que le Secrétaire général a présenté son **précédent** rapport (**A/45/573**), des contributions volontaires d'un montant de 19 653 dollars ont été annoncées au Centre et un total de 328 865 dollars a été reçu. Le Secrétaire général exprime sa gratitude aux Gouvernements français et norvégien, de **même** qu'à la Fondation Ford, pour leurs **généreuses** contributions.

B. Centre régional en Amérique latine et dans les Caraïbes

22. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en **Amérique** latine et dans les Caraïbes a été créé sous les auspices du Département des affaires de désarmement du Secrétariat qui sert de centre de liaison pour la coordination des apports des organismes, programmes et institutions intéressés des Nations Unies aux activités du Centre.

1. Objectifs et activités du Centre

23. L'Assemblée générale, dans sa résolution **41/60 J** du 3 décembre 1986, a décidé que le Centre fournirait aux Etats Membres de la région de **l'Amérique** latine, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prendraient et les autres efforts qu'ils feraient *en* vue de mener une action de paix et de désarmement et de promouvoir le développement économique et social par une réaffectation judicieuse des ressources disponibles, et qu'il coordonnerait les activités régionales menées en Amérique latine au titre de la **Campagne** mondiale pour le désarmement.

24. Au cours de la période à l'examen (juillet 1990 à juillet **1991**), le Centre a étendu et renforcé ses contacts et sa coopération avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les institutions universitaires et autres, ainsi qu'avec les autres **organes** des Nations Unies, afin de promouvoir les objectifs susmentionnés.

25. Le Centre a continué d'assurer à l'intention des étudiants et des chercheurs les services de documentation, sur les questions liées à la paix, à la sécurité, au désarmement et au développement dans **la** région. La bibliothèque de référence a continué de s'étendre grâce à des dons et à l'échange de publications avec les institutions spécialisées. Les publications de **l'ONU** ont **été** distribuées dans l'ensemble de la région et des

bandes-vidéo et des films sur le **désarmement** ont été mis à la disposition des universités, des écoles et autres institutions, dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement.

26. Quatre numéros de la publication du Centre - le **Boletín** - ont été publiés : deux au cours du deuxième semestre de 1990 et deux au cours du premier semestre de 1991. Ces numéros contenaient des informations sur les activités de l'**ONU** dans le domaine du désarmement et sur les mesures prises dans ce domaine par les gouvernements et les organisations non gouvernementales, ainsi que des renseignements sur les manifestations et les publications récentes touchant la paix et la sécurité, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes. Chaque numéro du **Boletín** renferme un article de fond écrit par un expert éminent du désarmement.

21. Une des principales tâches accomplies par le Centre au cours de cette période a consisté à compiler, éditer et publier les actes du Séminaire sur les solutions de rechange en ce qui concerne la sécurité collective en Amérique du Sud, que le Centre a tenu à Lima en novembre 1989. Cet ouvrage a été présenté par l'ancien Président du Pérou, le général Francisco Morales Bermudes, et l'**Ambassadeur** de l'Argentine à Lima, le 18 juin 1991, à une cérémonie qui réunissait les chefs de missions diplomatiques à Lima, des responsables gouvernementaux, des universitaires et des journalistes. Le Centre le distribue actuellement aux organisations, aux chercheurs et aux particuliers intéressés en Amérique centrale et dans les Caraïbes.

28. Le Centre procède actuellement à l'établissement d'un deuxième ouvrage, qui mettra l'accent sur la sécurité et le désarmement en Amérique latine au cours des années 90.

29. Une affiche du Centre a été conçue et imprimée à Lima au mois de juin dernier, avec l'assistance des membres de l'Association philatélique péruvienne. Cette affiche représente une colombe faisant son nid sur un collage de timbres de la paix de l'Organisation des Nations Unies et des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, le tout sur un fond constitué par une carte de la région.

30. Le Centre a célébré la Journée internationale de la paix à Lima le 18 septembre 1990, par une cérémonie organisée conjointement avec le Centre péruvien pour une paix permanente, qui était présidée par Mme Isabel de la Peña de Calderon. Le Directeur du Centre a prononcé une allocution commémorative.

31. Le 22 octobre 1990, dans le cadre de la célébration de la Semaine du désarmement, le Centre a organisé à l'auditorium du Sénat péruvien, en coopération avec le Comité parlementaire sur la défense et l'ordre interne et l'Association des journalistes du Congrès, une Conférence sur la paix et la sécurité mondiales dans les années 90. Cette conférence, à laquelle sont intervenus Mme Beatriz Ramacciotti, professeur d'université, et le commandant de la marine Luis Javier Artieda, avait pour objet de donner aux membres du Congrès péruvien une vue d'ensemble des événements mondiaux et de leurs effets

sur la paix et la sécurité régionales et nationales, et de les sensibiliser davantage à la **nécessité** de limiter les dépenses militaires et de mettre l'accent sur le désarmement.

32. En collaboration avec les forces armées boliviennes, le Centre a organisé dans les villes de Cochabamba et de La Paz (Bolivie) du 29 au 31 octobre 1990, à l'intention des officiers supérieurs et des étudiants d'écoles militaires de l'armée du terre, de l'armée de l'air et de la marine, une série de séminaires sur la sécurité régionale en Amérique latine. Il a bénéficié du concours d'éminents experts régionaux, notamment de M. Juan Rial, du Centre de recherche PEITHO (Uruguay), du général Francisco Morales Bermudes, ancien Président du Pérou, du général **Edgardo** Mercado Jarrin, ancien Ministre péruvien des affaires étrangères et Président en exercice de l'Institut péruvien d'études **géopolitiques** et stratégiques, de M. Juan Veliz, professeur au Centre péruvien des hautes études militaires (CAEM), et de l'amiral Javier Artieda de l'Institut péruvien de **polémologie**. Les médias ont largement rendu compte de ces séminaires.

33. En novembre 1990, à l'invitation du Département des sciences politiques et des relations internationales de l'Université de Brasilia, le Directeur a donné, devant les étudiants du stage postuniversitaire de spécialisation sur l'Amérique latine, une conférence sur les activités de l'organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement. C'est l'Organisation des Etats américains (OEA) qui a parrainé cette activité. Tandis qu'il se trouvait à Brasilia, le Directeur a également rencontré les représentants d'organisations non gouvernementales brésiliennes et de membres du **Secrétariat** brésilien pour les études stratégiques, afin de planifier avec eux de futures activités communes.

34. Compte tenu de l'intérêt croissant suscité par la **menace** que la crise de l'environnement, qui ne cesse de s'aggraver, fait peser sur la sécurité régionale, le Centre et la Fondation péruvienne pour la conservation de la nature ont tenu conjointement à Lima, du 24 au 26 avril 1991, sous l'égide de la Fondation Friedrich Naumann, un séminaire sur le thème "Environnement, **développement** et paix". Ce séminaire avait pour objet de mettre au point une approche multidisciplinaire des problèmes posés par la dégradation de l'environnement et de leurs effets sur la misère et la violence et, ultérieurement, sur la paix et la sécurité et d'élaborer une stratégie environnementale nationale qui pourrait être présentée à la Conférence mondiale sur l'**environnement** et le développement que l'Organisation des Nations Unies tiendra au Brésil en 1992. Les actes de ce séminaire paraîtront comme publication du Centre.

35. Sur l'invitation du Département des sciences politiques de l'Université de San Andres (La Paz), le Directeur du Centre s'est rendu en Bolivie le 28 mai 1991 pour donner aux étudiants de ces pays une conférence sur les **conséquences** de la guerre du Golfe.

36. Le 11 juin 1991, à l'invitation de l'Université de Garcilaso de la Vega (Lima), l'assistant à l'information a expliqué aux étudiants des sciences de la communication le rôle que l'Organisation des Nations Unies jouait dans le maintien de la paix mondiale et présenté l'état des accords multilatéraux de désarmement. Il a souligné l'importance **du** rôle des médias dans la formation de l'opinion publique et dans la promotion des objectifs du désarmement et de la paix mondiale'

37. Le Centre a également pris part à l'Atelier régional sur le désarmement axé sur les armes chimiques, en Amérique latine et dans les Caraïbes, que le Département des affaires de désarmement a organisé à Mexico du 1^{er} au 5 juillet de cette année. Le Directeur a abordé à cet atelier le thème **des** approches régionales, du renforcement de la sécurité et des perspectives de limitation des **armes** classiques en Amérique latine et dans les Caraïbes.

38. Le Centre et le CAEM procèdent actuellement à la préparation d'un séminaire international conjoint à l'intention des étudiants militaires et civils, qui se tiendra en septembre 1991 dans les locaux du CAEM et qui portera sur divers sujets touchant la nouvelle situation internationale, la **sécurité** régionale et le nouveau rôle de l'armée.

39. Au cours de la période à l'examen, le Centre a été invité à présider diverses réunions ou à y prendre part. Le 25 octobre 1990, le Directeur a participé, en qualité de Président, à la session extraordinaire sur le thème "Les dividendes de la paix : l'Amérique latine et la nouvelle détente", qui s'est déroulée à Santiago (Chili) dans le cadre de la deuxième réunion annuelle du Programme d'étude sur les relations internationales latino-américaines organisée conjointement avec le Programme de recherche sur les relations économiques internationales (RIAL), sous les auspices du Ministère chilien des affaires étrangères. Du 13 au 16 mars 1991, le Directeur a présidé la table ronde consacrée au thème "L'armée, les médias et l'opinion publique" à la conférence intitulée "Les forces armées en période d'incertitude : ajustements financiers, processus d'intégration économique et nécessité de moderniser les forces armées en Amérique du Sud", qui s'est tenue à Montevideo sous les auspices de l'**American** University de Washington et du centre de recherche uruguayen PEITHO.

40. Le Centre a été **représenté** par le Directeur aux réunions ci-après a) la table ronde sur l'évolution du **système** international et ses effets sur l'Amérique latine, organisée par le Centre péruvien pour les études internationales (**CEPEI**), qui s'est tenue le 12 décembre 1990; b) le colloque international, tenu à La Paz (Bolivie) le 20 mars 1991 sous la direction de **Fernando Salazar Paredes**, sur le thème : Impact socio-économique des capitales de la drogue sur l'Amérique latine et le développement des Caraïbes, qui était organisé par le Centre bolivien pour l'étude des relations internationales et du développement; c) le colloque organisé par le CEPEI en mai 1991 pour examiner les **accords** bilatéraux anti-drogues, la législation anti-drogue et les problèmes liés au trafic et à l'abus des drogues qui mettent en péril la sécurité régionale, et pour proposer des solutions à la situation actuelle. Le Centre était représenté par son assistant à l'information à un **séminaire**

international sur les mesures de renforcement de la confiance organisé par le CEPEI les 21 et 22 mars 1991 à Lima pour examiner la théorie des mesures de renforcement de la confiance, les expériences dans ce domaine et les perspectives d'application de ces mesures en Amérique latine.

41. Comme dans le passé, le Centre a mis ses locaux à la disposition de certaines **organisations** non gouvernementales qui ~~ont~~ été actives dans le domaine de la paix et du désarmement. Il a rendu ce service, le 13 septembre 1990, aux comités péruviens de l'Association de la paix continentale (ASOPAZCO). Le 12 décembre 1990, dans la matinée, le Centre a accueilli la présentation de la revue de l'Institut péruvien de polémologie, qui s'est déroulée sous la présidence de M. **Ernesto** Velit. Cette manifestation réunissait un nombre considérable de dignitaires péruviens.

2. Dotation en effectifs et **financement**

42. Conformément à la résolution **41/60** J de l'Assemblée générale, le Centre a été créé en utilisant les ressources existantes et les contributions volontaires que les Etats Membres et les organisations intéressées ont pu verser à cet effet. Par le paragraphe 3 de sa résolution 441117 **F**, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de créer, dès que possible, un poste de directeur dans chacun des trois centres régionaux de manière à en assurer le bon fonctionnement. Le poste de directeur a été créé cette année au niveau P-5 dans le cadre du budget ordinaire. Un nouveau directeur a été nommé et a pris ses fonctions le 31 juillet 1991. Avant la création de ce poste, le Centre fonctionnait avec l'aide du Département de l'information du Secrétariat. Le Directeur du centre d'information des Nations Unies à Lima était en effet **chargé**, à titre intérimaire, des fonctions additionnelles de **Directeur** du Centre régional.

43. Le Centre continue à partager les locaux du centre d'information.

44. Le Secrétaire général tient à souligner que, conformément aux termes dans lesquels le Centre a été créé ~~et~~ eu égard à la crise financière que connaît l'organisation des Nations Unies, aucun crédit du budget ordinaire de l'organisation ne peut être mis à la disposition des divers programmes de travail du Centre. Des contributions volontaires sont ~~donc~~ nécessaires pour assurer la viabilité et le bon fonctionnement du Centre.

45. Depuis que le Secrétaire général a présenté son précédent rapport (**A/45/573**), des contributions volontaires d'un montant de 19 053 dollars ont été annoncées au Centre et un total de 13 000 dollars a été reçu. Le Secrétaire **général** exprime sa gratitude aux Gouvernements colombien, norvégien, panaméen et espagnol pour leurs généreuses contributions.

c. Centre régional en **Asie** et dans le **Pacifique**

46. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique a été chargé de centraliser les données nécessaires aux activités du Centre que fourniront les **plans**, programmes et institutions pertinents du **système** des Nations Unies. Le représentant résident du

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) assume, à titre intérimaire, les fonctions de Directeur du Centre. Le Centre est temporairement installé dans le bâtiment du PNUD à Katmandou (Népal).

1. Objectifs et activités du Centre

47. Par sa résolution **42/39** D du 30 novembre 1987, l'Assemblée générale a décidé que le Centre régional fournirait aux Etats Membres de la région d'Asie, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les efforts et les activités qu'ils conviendraient d'un commun accord de déployer en vue de mener une action de paix et de **désarmement**, par une utilisation judicieuse des ressources disponibles, et qu'il coordonnerait les activités régionales menées en Asie au titre de la Campagne mondiale pour le désarmement.

48. Le Centre, qui a été ouvert le 30 janvier 1989, a continué d'exécuter ses activités conformément au mandat énoncé plus haut. Cependant, du fait des ressources limitées, tant financières qu'humaines, dont il dispose, il s'est contenté de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, de répondre aux questions qui lui étaient adressées par des particuliers, des étudiants et des organisations non gouvernementales et d'organiser chaque année une grande réunion à Katmandou.

49. Une réunion régionale - la deuxième du genre - intitulée "Réunion régionale sur les mesures propres à accroître la confiance dans la région de l'Asie et du Pacifique" s'est tenue à Katmandou du 24 au 26 janvier 1991. C'est le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, **M. Yasushi Akashi**, qui a prononcé l'allocution d'ouverture et le Ministre népalais des affaires intérieures et des communications, **M. Y09 Prasad Upadhyay**, qui a prononcé l'allocution de bienvenue. Cette réunion regroupait 32 participants de gouvernements et d'instituts de recherche et plusieurs observateurs d'organisations non gouvernementales. Afin de pouvoir examiner en **profondeur** le thème de la Réunion régionale et de tenir compte des vues exprimées par les représentants de la communauté diplomatique, les instituts de recherche, les médias et les organisations non gouvernementales qui ont participé à la réunion officielle sur les activités et priorités futures du Centre, tenue à Katmandou les 30 et 31 janvier 1989, la Réunion a porté son attention sur deux sous-régions, l'Asie du Sud-Est et l'**Asie** du Nord-Est. Des documents de travail ont été établis et présentés par les personnalités ci-après : **M. Muthiah Alagappa** (Département des sciences politiques et Institut de l'Asie de l'Est, Université de Columbia, Etats-Unis d'Amérique), **l'Ambassadeur Jonathan Dean** (Union of Concerned **Scientists**, Washington, Etats-Unis), **M. Trevor Findlay** (Centre de recherche sur la paix de l'université nationale australienne), **MM. Darryl Howlett et John Simpson** (Mountbatten Centre for International Studies, University of Southampton, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), **M. Kenichi Ito** (Tribune japonaise sur les relations internationales, Japon), **M. Qin Huasun** (Département des organisations internationales et des conférences, Ministère des affaires étrangères, Chine), **M. Kusuma Snitwongse** (Institut d'études sur la sécurité et

les relations internationales, Université de Chulalongkorn, Thaïlande) et M. Alexei V. Zagorsky (Centre d'études sur le Japon et le Pacifique, Institut de l'économie mondiale et des relations internationales, URSS).

50. La Réunion a tenu en tout trois séances plénières, le premier et le troisième jour. Le deuxième jour, elle s'est **réunie** en deux groupes de travail. M. James Cotton (Programme de l'**Asie** du Nord-Est de la Research School of **Pacific** Studies, Université nationale australienne) a présidé le Groupe de travail I qui était axé sur le thème du renforcement de la confiance et de la sécurité en Asie du Nord-Est. M. Muthiah Alagappa (Université de Columbia) a présidé le Groupe de travail II, qui était axé sur la sous-région de l'Asie du Sud-Est. Les documents présentés à la Réunion régionale et les résumés établis par les deux présidents ont été ultérieurement publiés par le Département des affaires de **désarmement**.

51. Le Centre prépare actuellement la convocation d'une nouvelle réunion régionale qui se tiendra à Katmandou au début de l'année prochaine.

2. Dotation en effectifs et financement

52. Outre le représentant résident du PNUD, qui remplit les fonctions du Directeur par intérim du Centre, le fonctionnaire de l'information des Nations Unies a lui aussi aidé le Centre à s'acquitter de son mandat.

53. Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son état des incidences sur le budget-programme de la résolution 44/117 F (A/C.1/44/L.64/Rev.1), l'application des dispositions du paragraphe 3 de cette résolution entraînerait la création, au titre du budget ordinaire, d'un poste de directeur, au niveau P-5, dans chacun des trois centres régionaux. La création de ces postes serait étalée sur la période 1990-1992. Le poste de directeur du Centre régional de Katmandu doit être créé en 1992.

54. Conformément à la résolution 42/39 D de l'Assemblée générale, le Centre a été créé en utilisant les ressources existantes et les contributions volontaires que les Etats Membres et les organisations intéressées ont pu verser à cet effet. Le Secrétaire général tient à souligner que, pour que le Centre régional s'acquitte du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale et pour assurer sa viabilité et son bon fonctionnement, il est indispensable qu'il reçoive des contributions volontaires additionnelles. Les deux réunions régionales tenues à Katmandou au cours des deux dernières années ont été en grande partie financées à l'aide de contributions extrabudgétaires.

55. Depuis la présentation, en 1990, du rapport précédent du Secrétaire général (A/45/573), les contributions volontaires au Centre, d'un montant total de 36 676 dollars, ont été annoncées, et un total de 28 676 dollars a été reçu. Le Secrétaire général tient à exprimer sa gratitude aux Gouvernements du Népal, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, de la République de Corée et de la République islamique d'Iran pour leurs généreuses contributions.